



ARCHITECTES-PAYSAGISTES

PROTÉGEZ VOTRE ENTREPRISE ET VOUS-MÊME CONTRE LES RISQUES LORS DE LA CONCEPTION ET RÉALISATION DE PROJETS.

Le programme d'assurance responsabilité professionnelle de Victor pour les architectes-paysagistes protège les firmes offrant des services professionnels contre des réclamations ou des allégations de négligence professionnelle, telles que les risques liés à des erreurs de conception, à une supervision et à des inspections insuffisantes, et à des devis erronés, que ces allégations soient fondées ou non.

POURQUOI SOUSCRIRE CETTE ASSURANCE?

Avec plus de 50 ans d'expérience, Victor est un fournisseur de confiance en assurance responsabilité professionnelle et de la construction. En tant qu'un des chefs de file en assurance responsabilité professionnelle pour les architectes-paysagistes, nous sommes engagés à long terme sur ce marché et offre un niveau d'expertise élevé tant en ce qui concerne la souscription que la gestion de réclamations.

En tant que titulaire de police chez Victor, vous pouvez profiter des services à valeur ajoutée suivants, créés pour répondre aux besoins des architectes-paysagistes :

- Programme de gestion de risques, avec possibilité d'obtenir une réduction de prime le cas échéant :
 - Cyberformation
 - Webémissions et webinaires
 - Bulletins consultatifs et Bulletins
- Assistance de réclamation préalable
- Service de révision de contrats
- Exemples de réclamations

QUI POURRONT BÉNÉFICIER?

Les architectes-paysagistes en pratique privée qui offrent des services professionnels, notamment l'évaluation, la conception, la planification de site et la gestion des espaces publics extérieurs, des terrains privés ou résidentiels, des points de repère et des structures.

QUELLES SONT LES CONVENTIONS DE COUVERTURE?

- Paiement des dommages que l'assuré est légalement tenu de payer suite à une réclamation découlant d'une erreur, d'une omission ou d'un acte de négligence dans l'exécution de services professionnels
- Obligation de défendre les réclamations de dommages payables aux termes de la police
- Frais de défense en sus de la limite de garantie
- Couverture de services rendus partout dans le monde
- Couverture des frais de défense liés aux mesures disciplinaires disponible (15 000 \$)
- Couverture des frais de défense liés à la Loi sur la santé et la sécurité au travail disponible (15 000 \$)
- Couverture des frais liés à la perte de documents disponible (15 000 \$)

QUELS SONT LES DÉTAILS SUR LA COUVERTURE?

- Assurance souscrite sur la base des réclamations présentées et déclarées
- Couverture intégrale des actes antérieurs disponible dès la fondation de la firme
- Défense au premier dollar (franchise uniquement applicable aux dommages)
- Franchise globale
- Franchise de dommages partagée
- Limites offertes sur une base par réclamation et globale annuelle, jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$
- Période d'assurance d'un an ou de deux ans
- Prime fixe garantie pour la période d'assurance
- Prime payable en versement annuelle

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POLICE?

- Définition élargie du terme « assuré désigné » (comprenant les employés contractuels)
- Définition élargie des services professionnels
- Couverture des services de conception-construction
- Police non résiliable sauf en raison de non-paiement de la prime
- Couverture de la responsabilité en cas de pollution (limites intégrales)
- Garantie globale de la participation de l'assuré dans une coentreprise constituée avec d'autres experts-conseils en conception

COMMENT LES RÉCLAMATIONS SONT-ELLES TRAITÉES?

L'équipe de Victor hautement spécialisée d'analystes de sinistres, d'experts en sinistres et de conseillers juridiques veille à ce que les réclamations soient gérées de façon proactive, tout au long du déroulement d'une réclamation.

NOS AUTRES SOLUTIONS D'ASSURANCE

- Assurance chantier et wrap-up
- Assurance contre le vol et les détournements
- Assurance des biens des entreprises
- Avantages collectifs et aux retraités
- Erreurs et omissions
- Pratiques d'emploi
- Responsabilité civile générale des entreprises
- Responsabilité civile umbrella des entreprises
- Responsabilité des administrateurs et dirigeants
- Responsabilité des fiduciaires
- Responsabilité environnementale et pollution
- Technologies et cyber-responsabilité

Visitez assurancevictor.ca pour en apprendre plus.

